



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

11 septembre 2026

Session d'automne 2026





Aperçu des recommandations

Conseil national			
Date	N°	Type d'objet	Recomm.
Mercredi 16 septembre Lundi 21 septembre	26.029	Objet du Conseil fédéral	
« Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) ». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'inclusion des personnes handicapées et révision de la loi sur l'assurance-invalidité) En Suisse, une personne sur cinq vit avec un handicap. Pourtant, des lois dépassées entravent encore la pleine participation des personnes en situation de handicap à la société. En vue d'une participation réelle et de la liberté de choix, l'accueil de l'enfance joue un rôle clé. C'est pourquoi kibesuisse recommande d'accepter l'initiative pour l'inclusion et de rejeter le contre-projet indirect.			
Conseil des États			
Lundi 14 septembre	23.4078	Motion Sollberger	
Soutenir les entreprises formatrices kibesuisse soutient le renforcement des entreprises formatrices, car il contribue à lutter contre la grave pénurie de personnel qualifié dans le secteur. La présente motion met toutefois trop fortement l'accent sur l'allègement financier, par exemple sous la forme de déductions fiscales. Il importe également de tenir compte du paquet de mesures en cours « Attrait de la formation professionnelle ». C'est pourquoi la fédération rejette la motion et recommande à la place de la transformer en mandat d'examen.			
Mardi 22 septembre	26.3002	Motion CSSS-N	
Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales La motion vise à créer les bases légales permettant de prendre des mesures contre les certificats médicaux de complaisance et d'assouplir, de manière limitée aux questions liées au poste de travail, le secret médical à l'égard des employeurs. Il est nécessaire d'agir dans ce domaine ; kibesuisse soutient donc la présente motion. Son adoption permettrait des échanges entre les employeurs et le corps médical dans un cadre juridiquement sûr.			



Mercredi 30 septembre

26.3733

Postulat Z'graggen

Rôles de genre, éducation et prévention. Poser les bases d'un développement cohérent des politiques en matière d'égalité et de prévention

Les enfants ont besoin de personnes de référence masculines et féminines. En tant que fédération, kibesuisse s'efforce de dépasser les stéréotypes liés à l'accueil de l'enfance. Il est donc important d'acquérir des connaissances permettant une prévention cohérente tout au long de la chaîne de formation et de socialisation. C'est pourquoi la fédération soutient l'adoption du postulat.



Explications relatives aux différents objets

Conseil national

Mercredi 16 septembre

26.029

Objet du Conseil fédéral

Lundi 21 septembre



« Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) ». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'inclusion des personnes handicapées et révision de la loi sur l'assurance-invalidité)

En Suisse, 1,9 million de personnes vivent actuellement avec un handicap. Ainsi, une personne sur cinq en Suisse rencontre quotidiennement des obstacles. Cette réalité limite de nombreuses personnes à des degrés divers, par exemple dans le choix de leur lieu de résidence, dans l'utilisation autonome des transports publics ou dans l'accès aux offres d'accueil de l'enfance. Les principales causes de cette exclusion systématique sont des lois dépassées en Suisse ainsi que leur mise en œuvre différente selon les cantons. Malgré les obligations existantes en matière de droits de l'homme et de droits constitutionnels, il manque encore, dans divers domaines, des droits suffisamment concrets et exécutoires, ainsi que des mécanismes contraignants de mise en œuvre et de financement. Cela entrave la participation sociale sur un pied d'égalité d'une partie importante de la population.

Dans ce contexte, un accueil de l'enfance inclusif est d'autant plus important afin d'offrir à chaque enfant, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, les mêmes chances en matière de développement, de socialisation et de formation. En offrant un environnement qui valorise la diversité et qui accepte et soutient chaque enfant dans ses particularités, on permet aux enfants de participer sur un pied d'égalité et de bénéficier de bonnes opportunités de développement, d'éducation et de socialisation.

La Suisse est encore loin de permettre à chaque famille de trouver une place d'accueil pour son enfant, que ce soit en raison d'un manque d'offres adaptées ou de l'absence de financement des coûts supplémentaires occasionnés par le handicap. De plus, l'inclusion ne peut être laissée à la seule initiative des organisations et à leur engagement pédagogique, mais nécessite des conditions-cadres et un financement adapté. À l'heure actuelle, les mesures prises relèvent principalement d'approches visant l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Il est donc essentiel, d'une part, de poursuivre résolument le développement de ces approches existantes vers des structures inclusives. D'autre part, il convient de prévenir toutes les formes de marginalisation, de discrimination et de ségrégation, car la Suisse s'est depuis longtemps engagée juridiquement en faveur de l'égalité et de l'inclusion. Dans la vie quotidienne des enfants et des familles, cet engagement continue toutefois de se heurter à l'absence d'exigences concrètes, à des réglementations cantonales hétérogènes et, surtout, à des ressources et des financements non garantis.

Pour cette raison, kibesuisse soutient l'initiative pour l'inclusion. Celle-ci vise à ce que



1. l'égalité de droit et de fait des personnes handicapées soit inscrite dans la Constitution fédérale, avec des droits juridiques concrets.
2. un droit à une assistance personnelle et technique soit garanti. Ces mesures de soutien permettent une participation réelle et la liberté de choix au quotidien et dans le monde du travail.
3. le libre choix du mode et du lieu de résidence soit garanti. Une personne qui peut vivre dans son propre logement ne doit pas être contrainte, en raison de prescriptions, de vivre dans une institution et doit recevoir le soutien nécessaire en cas de changement.

Le contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion (loi fédérale sur l'encouragement de l'inclusion des personnes handicapées et révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité) reprend certes des éléments importants de l'initiative pour l'inclusion, mais n'est contraignant ni pour les cantons ni pour la Confédération. Afin de garantir l'égalité des personnes handicapées, il faut des obligations concrètes et des délais pour la mise en œuvre des lois proposées. C'est pourquoi kibesuisse soutient l'initiative pour l'inclusion, dans l'intérêt des 1,9 million de personnes handicapées, afin de garantir un accès sur un pied d'égalité et la participation aux décisions au sein de la société.

→ kibesuisse recommande de rejeter le contre-projet indirect et d'accepter l'initiative.

Conseil des États

Lundi 14 septembre

23.4078

Motion Sollberger



Soutenir les entreprises formatrices

La motion charge le Conseil fédéral de lutter contre la pénurie croissante de personnel qualifié au moyen de mesures de soutien ciblées en faveur des entreprises formatrices, telles que des déductions fiscales ou des allègements réglementaires et administratifs. Cette question, tout comme l'attrait de la formation professionnelle, revêt une importance particulière pour le secteur de l'accueil de l'enfance.

Sur le principe, kibesuisse salue la volonté de renforcer les entreprises formatrices. L'argumentation de l'intervention est toutefois quelque peu trop axée sur leur allègement financier. Les incitations financières, respectivement les déductions fiscales, ne doivent pas être considérées comme l'unique solution. Pour les organismes à but non lucratif en particulier, la question se pose de savoir s'ils pourraient réellement bénéficier de telles déductions. En définitive, les déductions fiscales pourraient surtout avoir un effet pour les entreprises assujetties à l'impôt, ce qui n'allégerait pas de la même manière la charge de toutes les entreprises formatrices. kibesuisse demande donc que la discussion soit menée de manière plus large. Outre les aspects financiers, les charges administratives et réglementaires ainsi que le soutien aux formateur·rice·s sont particulièrement importants pour le secteur.

Il importe en outre de considérer l'attrait et la qualité de la formation professionnelle de manière globale, respectivement de les inscrire dans le contexte plus large du paquet de mesures « Attrait de la formation professionnelle ». Les mesures adoptées dans ce cadre prévoient notamment d'examiner de manière approfondie la disposition des entreprises à former des apprenti·e·s ainsi que les possibilités de soulager les entreprises formatrices. Dans ce contexte, l'ampleur et les effets des prescriptions réglementaires applicables aux entreprises formatrices doivent être analysés systématiquement, de même que les possibilités de réduire les charges inutiles.

kibesuisse soutient donc la transformation de la motion en mandat d'examen, décidée à l'unanimité par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E). Il est judicieux d'examiner systématiquement l'efficacité des mesures concrètes d'allègement et d'encouragement ainsi que la réduction des charges réglementaires et administratives inutiles, plutôt que d'introduire prématurément de nouvelles incitations financières. D'une part, le mandat d'examen s'inscrit dans les travaux déjà en cours de la Confédération visant à renforcer l'attrait de la formation professionnelle. D'autre part, il garantit que d'éventuelles mesures seront élaborées avec les partenaires de la formation professionnelle, évaluées quant à leurs effets et ciblées sur les besoins des entreprises formatrices.



→ kibesuisse recommande de rejeter la motion et de la transformer en mandat d'examen, comme le propose la CSEC-E.

Mardi 22 septembre

26.3002

Motion CSSS-N



Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales

La motion charge le Conseil fédéral de prendre des mesures efficaces contre les certificats médicaux établis de manière négligente, inexacts ou lacunaires afin de réduire la fraude, de soulager les employeurs et les assurances sociales et de favoriser la réinsertion. Les bases légales doivent en outre permettre un assouplissement limité, lié au poste de travail, du secret médical à l'égard des employeurs et des autorités d'aide sociale.

En raison du secret médical, les échanges entre les employeurs et le corps médical sont fortement limités. Dans la réalité des entreprises, les employeurs reçoivent souvent une attestation générale d'incapacité de travail totale ou partielle, notamment parce que les médecins traitants ne disposent souvent pas d'informations détaillées sur l'environnement de travail existant. Sans échange, il n'est possible d'examiner ni des affectations adaptées ni une réinsertion progressive. Il n'est dès lors pas rare qu'une absence soit prescrite à 100 % et pour une période prolongée. À cela s'ajoute que, dans la pratique, les absences attestées par un certificat médical ne sont pas toujours dues à des causes médicales. Des conflits sur le lieu de travail, des tensions organisationnelles ou même des licenciements peuvent également jouer un rôle.

Les médecins devraient pouvoir, dans le respect de la protection de la personnalité et sans divulguer de diagnostic, s'informer des exigences concrètes du poste de travail et, à la demande des employeurs, fournir des indications sur les limitations liées à l'état de santé et sur la capacité de travail pour des activités concrètes. Il ne s'agit pas de communiquer des informations médicales, mais de déterminer quelles tâches peuvent raisonnablement être effectuées et dans quelle mesure.

→ kibesuisse recommande de suivre la décision du Conseil national et d'accepter la motion.

Mercredi 30 septembre

26.3733

Postulat Z'graggen



Rôles de genre, éducation et prévention. Poser les bases d'un développement cohérent des politiques en matière d'égalité et de prévention

kibesuisse estime que la formation, l'accueil et l'éducation sont des tâches qui nécessitent des hommes et des femmes. Des équipes professionnelles mixtes sont importantes pour le développement des enfants. En tant que fédération du secteur, kibesuisse lutte contre les préjugés, par exemple l'idée selon laquelle l'accueil de l'enfance serait une tâche prétendument féminine. Aujourd'hui encore, les activités sociales sont en particulier attribuées aux filles et leur sont présentées comme modèles. Le seuil d'entrée dans une profession correspondante est donc nettement plus bas pour elles que pour les garçons. L'environnement social, et les attentes qui y sont liées, jouent un rôle important dans les activités que les enfants exerceront plus tard.

La proportion d'hommes dans l'accueil de l'enfance augmente toutefois de manière générale. Il n'y a pas seulement des apprenti-e-s de sexe masculin, mais aussi des accueillants et des directeurs de crèche. L'organisation faîtière suisse pour la formation professionnelle du domaine social (SAVOIRSOCIAL) publie chaque année une [statistique](#) sur les contrats d'apprentissage. Au cours des dernières années, une tendance positive peut être constatée pour la profession d'Assistant socio-éducatif CFC, orientation enfants (15,4 % en 2025, soit 482 formations achevées sur 3126). Par rapport à 2014 (6,7 %, soit 101 formations achevées sur 1508), cette proportion a plus que doublé et, en chiffres absolus, elle a presque quintuplé.



kibesuisse

L'accueil de l'enfance joue un rôle important au sein de la chaîne de formation et de socialisation, notamment en ce qui concerne la construction des rôles de genre. L'approche systématique demandée par le postulat correspond à l'exigence de kibesuisse d'une compréhension globale de la formation, de l'accueil et de l'éducation. Cela vaut également pour la formation et la formation continue des professionnel·le·s pédagogiques, telles qu'elles sont mentionnées dans le texte du postulat. kibesuisse attend donc avec intérêt les résultats de l'état des lieux et du rapport dans le cadre de la Stratégie Égalité 2030 et soutient par conséquent l'adoption du postulat.

→ kibesuisse recommande de suivre le Conseil fédéral et d'accepter le postulat.

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
(kibesuisse)

Responsable de la communication politique

E-Mail: maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch

Tel. 043 321 32 53



kibesuisse est la fédération nationale du secteur de l'accueil de l'enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

